# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : No 73, rue de Chartres, — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 14 SEPTEMBRE 1863. — Entre les rues Bienville et Conti


**NOUVELLE-ORLEANS;**
LUNDI MATIN, 14 SEPTEMBRE.

### Ventes à l'encan de ce jour.

Par le shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, sept terrains dans le Troisième District. Et à 5 heures P. M., sur le Chemin du Bayou, près le pont, une quantité de foin.

Par W. P. Vincent—à midi, dans la rue de la Douane No 64—coton.

Par F. Fernandez—à 10 heures et demie, au coin des rues Toulouse et Chartres, le contenu du Commercial Club.

Par R. T. Montgomery—à 10 heures, et demie, au coin des rues Villeré et Gasquet, le contenu d'un magasin de meubles, piano, bijouterie, &c.—A onze heures, sur la Levée, en face de la rue St. Louis, coton.

## Nouvelles du Nord, plus récentes.

NOUVELLES D'EUROPE

Arrivée du steamer Creole.

*LE SIEGE DE CHARLESTON.*

*Situation des armées en Virginie.*

*Destruction des canonnières Reliance et Satellite.*

INVESTISSEMENT DE CHATANOOGA.

*Expulsion des Missouriens des comtés frontières.*

LA PANIQUE MONETAIRE A NEW YORK.

## Mission de A. Stephens en Europe.

Par l'arrivée du transport des Etats Unis *Scott* et du steamer *Creole* nous avons reçu des journaux du Nord jusqu'au 5 au soir. Nous en extrayons les nouvelles les plus importantes.

*Le siége de Charleston.*

Par l'arrivée du steamer *America*, de New York, qui a rencontré une canonnière fédérale près de Charleston, nous avons appris que le 6 courant le drapeau confédéré flottait encore sur le fort Sumter. Voici les détails rétrospectifs sur le siége que publient les journaux de New York du 5 courant.

On télégraphie du fort Monroe :

"Le steamer *Spaulding* est arrivé de l'île Morris, qu'il a quittée lundi. Le gros temps des deux jours précédents avaient arrêté les opérations navales. Tout est prêt pour l'attaque, et tout ce qu'on attend est un temps favorable. Mercredi soir, 21 août, l'amiral Dahlgren s'est approché du fort Sumter avec les monitors, l'Ironside, le Mahaska et l'Ottawa, mais la fureur de la tempête l'a forcé à s'en retourner. A 3 heures, le fort Moultrie découvrit le mouvement et fit feu sur le Patapsco. Lundi, au moment où le Spaulding partait, le Weehawken bombardait la batterie Gregg. Le samedi, les Confédérés avaient installé un autre canon sur les ruines du fort Sumter. Dimanche, les batteries fédérales de l'île Morris ont recommencé le bombardement de Sumter, démontant les canons nouvellement braqués, et endommageant le parapet. Le fort Sumter est maintenant une masse de ruines.

"Le monitor Lehigh est arrivé dimanche après-midi, en très bon état. Il a essuyé une tempête terrible, mais s'est bien conduit. Le Home est arrivé le même jour.

"Les opérations du général Gilmore progressent vigoureusement. Ses approches sont si près du fort Wagner, que les combattants se jettent mutuellement des grenades à la main. Mercredi, nous avons chassé l'ennemi de ses fossés à tirailleurs sur la gauche de sa ligne avancée. Nous avons pris 78 hommes, dont deux officiers. Les monitors, à l'ancre en dedans de la barre, supportent bien la tempête. L'amiral est plein de confiance."

Nous lisons dans une dépêche de la même date :

"Aujourd'hui, 31 août, de midi à trois heures on a pu tirer; alors les bateaux cuirassés ont tous vogué vers l'île Sullivan, pour prendre position en face du fort Moultrie, le nouveau but d'attaque. Le fort a répondu, ainsi qu'une batterie de l'île Sullivan et les forts Wagner et Gregg. Le général Gilmore a aussi canonné Wagner. Au milieu de tout ce tapage, Sumter demeurait tout à fait silencieux; ce n'est plus une forteresse, c'est un monceau de briques désordonné. Samedi, on avait placé sur les ruines quatre canons, qui ont été démontés. Cependant, le drapeau du Sud flotte toujours sur les décombres de la fortification.

"On ignore encore le résultat de l'attaque des bateaux cuirassés contre le fort Moultrie. On dit le fort Wagner réduit au silence; les navires de guerre n'ont eu d'ailleurs aucun égard à son feu.

"Un enseigne de la flotte dit avoir été en canot jusqu'auprès de la ville, sans avoir découvert trace d'obstructions. L'impression est que la flotte fédérale pourrait gagner la ville par un coup hardi, tel que ceux hasardés dans le Mississippi par l'amiral Farragut."

### Affaires en Virginie.

On commence à s'émouvoir à Washington des mouvements de la cavalerie confédérée en Virginie. Des détachements considérables ont paru sur le bas Potomac aux pointes Ship, Cock pit et Mathews, et l'on se concluait qu'il y a un corps important de l'armée du Sud au nord du Rappahannock, au-dessous de Fredericksburg. De l'autre côté de la Virginie, une escouade confédérée a traversé le haut Potomac à Edward's Ferry, a pénétré jusqu'à Rockville, à quinze milles de Washington, et s'est emparée de nombreuses têtes de bétail. Il est vrai que les séparatistes n'ont pu leur faire repasser le fleuve et n'ont pas profité de leur butin. Enfin, il faut en croire les rapports toujours suspects de déserteurs et de nègres intelligents, Lee est à la veille d'opérer un grand mouvement.

Nous avons annoncé la capture par des guérillas, à l'embouchure du Rappahannock, des steamers fédéraux *Satellite* et *Reliance*; mais on n'a donné jusqu'ici aucun détail propre à faire comprendre ce coup de main, opéré par des gens de terre contre des bâtiments à flot. Voici comment les choses se sont passées. Il arrive souvent que des nègres de la Virginie s'échappent et viennent chercher un refuge à bord des navires qui se trouvent à proximité. Or, dans la nuit du samedi, 22 août, quatre embarcations portant chacune 25 hommes, se détachèrent de la rive virginienne sans éveiller aucun soupçon; deux se dirigèrent vers le *Satellite*, deux vers le *Reliance*, les hommes qui les montaient se tenant presque tous cachés, et deux ou trois seulement se tenant debout. On crut, à bord des steamers, que c'étaient, comme d'ordinaire, des nègres fugitifs, et on les laissa approcher. Ce ne fut que lorsqu'ils furent à portée de saisir les manœuvres pendantes et de se hisser sur le pont, que les officiers de service s'aperçurent qu'ils étaient pris à l'abordage; il n'était plus temps, et ils durent se rendre sans résistance. Deux ou trois coups de pistolet seulement ont été tirés.

Dès que le *Reliance* fut tombé entre les mains de l'ennemi, le mécanicien, nommé McCauley, démonta la machine et en lança plusieurs pièces essentielles par dessus bord, de manière à ce qu'elle ne pût plus servir. Les guérillas ont dû mettre ce navire à la remorque du *Satellite*, et les deux prises ont remonté ensemble la rivière jusqu'à Port Tobago.

Un correspondant du *Times* décrit ainsi la position de l'armée confédérée en Virginie. Elle s'étend des Collines Bleues à Port Royal, sur le Rappahannock, et a été ainsi dispersée que pour trouver plus facilement à se nourrir. Ewell est à gauche, A P Hill au centre, Longstreet à l'extrême droite. Les chemins de fer de la Virginie centrale, les défilés des Collines Bleues et les principaux gués des cours d'eau sont bien gardés. Jones est avec sa cavalerie dans la Shenandoah, et le général Robinson tient garnison à Richmond, où Lee est en personne en ce moment.

Le général Kilpatrick a été envoyé par le général Meade sur le Rappahannock pour agir de concert avec la marine et reprendre, s'il se pouvait les canonnières Reliance et Satellite aux Virginiens. Le général Kilpatrick a réussi dans sa mission, comme en fait foi la dépêche dont voici la traduction :

Quartier général de l'armée du Potomac, 3 septembre.

"L'expédition de Kilpatrick a réussi. Le Satellite a été coulé et le Reliance a été tellement criblé d'obus et de boulets qu'il ne saurait plus servir. L'expédition devait être aidée par un ou plusieurs navires de guerre, dont on s'attendait, mais ils n'ont jamais paru. S'ils étaient venus, on aurait facilement repris les canonnières, car l'ennemi les a abandonnées aussitôt qu'on a commencé à tirer sur elles.

"Le général Kilpatrick avec de la cavalerie et deux batteries d'artillerie, est arrivé mardi soir à King George Court House, et en a chassé les avant gardes ennemis. Une brigade d'infanterie au bord, sous le colonel Law, était de ce côté de la rivière à Port Conway. Pendant la nuit, elle repassa le cours d'eau sur deux grands bateaux plats. Si elle avait combattu elle aurait probablement été prise. Le général Kilpatrick attendit quelques heures les canonnières. Comme elles n'arrivaient pas, il fit tirer sur elle à 700 verges. Le Satellite fut bientôt près de couler; le Reliance n'était pas à une portée si commode, ce qui n'empêche pas qu'il ne soit plus bon à rien. Ni l'un ni l'autre bâtiment ne peuvent plus naviguer, ni même être réparés. Sans la lenteur de la marine on aurait pu reprendre les canonnières en bon état.

"L'ennemi n'a fait aucune opposition jusqu'au moment du départ de nos forces; il a tiré alors avec des canons de gros calibre, mais sans effet. C'est un bel exploit pour de la cavalerie, et l'on discute maintenant dans l'armée la puissance de la cavalerie contre des canonnières."

### Kansas et Missouri.

On lit dans le *Courrier des Etats Unis* :

L'exode des familles soupçonnées de sympathie pour le Sud a commencé sur les frontières du Missouri et du Kansas. Plus de 600 ont été chassées des environs de Kansas City; ce sont en général les plus aisées du comté. Les partisans du Nord s'emparent aussitôt de leurs demeures et de leurs propriétés, tandis que de longs convois de pères de famille, de femmes, de vieillards et d'enfants dépossédés s'acheminent vers le Sud, sans autre abri que le ciel, souvent sans provisions et sans ressources d'aucune sorte. Le trajet est long jusqu'au cœur de l'Arkansas, le pays à traverser est désert ou dévasté par la guerre, et les bandits rôdent à la [illegible] faire parfois regarder comme des bouches inutiles.

### NOUVELLES GENERALES.

Le 31 août, Chattanooga était investi par Rosencranz. On ne pense pas que la ville puisse tenir bien longtemps. On suppose que Bragg marchera peut-être au secours de Knoxville, menacé par Burnside.

Un des correspondants du *Times* a découvert une chance de paix prochaine, dont personne ne se doutait. Il écrit de Washington :

"Un officier distingué de l'armée du Potomac a envoyé dire que le général Lee ne montre aucune disposition à mettre ses forces en mouvement. Il attend le résultat des opérations de Rosencranz, de Gillmore et de Burnside. L'opinion, parmi les officiers les plus intelligents de notre quartier-général, est que, si ces opérations sont couronnées de succès, Lee fera des propositions pour se rendre et tâchera de mettre un terme à la guerre."

Un grand meeting démocratique vient d'avoir lieu dans le comté de Belmont [Ohio]. Le comté promet à M. Vallandigham une majorité de 2000 voix.

M. Alfred Spates, président de la compagnie du canal de l'Ohio à la Chesapeake, a été arrêté mardi à Baltimore et enfermé au fort Mc Henry. On l'accuse d'avoir eu des entrevues avec les généraux Lee et Ewell dans leur invasion du Maryland.

D'après des bruits auxquels le *News* prête sa publicité, le général Banks sera incessamment remplacé par le général Grant, qui serait chargé, conjointement avec l'amiral Farragut, de la réduction de Mobile.

M. Bramlette a été inauguré avant hier comme gouverneur du Kentucky. Dans son discours d'inauguration, le nouveau gouverneur affirme que les Etats en insurrection reprendront leur ancienne position dans l'Union après qu'ils seront soumis, et qu'aucun pouvoir n'a le droit de les transformer en territoires. Ce que veut M. Bramlette, à l'instar des démocrates de guerre, c'est l'ancienne Union et la vieille Constitution. Il est tout à fait opposé à la formation de régiments de nègres, et se demande ce qu'on en ferait à la fin de la guerre. Il termine en déclarant que le Kentucky a été, est et sera toujours fidèle à l'Union.

### La guerre contre les Indiens.

Leavenworth, 3 septembre.

Nous apprenons par les journaux d'Albuquerque [Nouveau-Mexique] du mois d'août, que le 28 juillet, le colonel Kitkarson, avec une partie du 1er régiment du Nouveau Mexique a eu un engagement avec les Indiens Navajos, au delà du fort Canby. Les Indiens ont été défaits, avec une perte de 13 tués, plus de 20 blessés et nombre de prisonniers.

### Virginie.

Washington, 3 septembre.

L'expédition envoyée pour rentrer en possession des canonnières *Satellite* et *Reliance* est revenue, la baisse des eaux ne lui permettant pas de remplir sa mission.

L'un des matelots du *Satellite*, qui est parvenu à s'échapper, annonce qu'une expédition forte de 400 à 500 confédérés est partie de Port Royal pour le Potomac, dans le but de capturer d'autres bâtiments.

Cette expédition est accompagnée d'un détachement de cavalerie qui a été vu dernièrement dans les environs de Matthias et sur d'autres points de la rivière.

### La lettre du Président.

Washington, 3 septembre.

La publication prématurée de la lettre du Président occasionne beaucoup de surprise. Cette publication ne s'est certainement pas faite par le canal de l'auteur de la lettre.

### Produit des taxes.

Une correspondance de Washington annonce que le produit des taxes intérieures pour le mois d'août s'est élevé à $5 604 201 et que c'est là le résultat mensuel le plus élevé que l'on ait encore obtenu. S'il en est ainsi, on est loin du chiffre annuel de 250 millions espéré par M. Chase et la situation financière qu'il aura à exposer devant le prochain congrès ne sera pas des plus rassurantes.

En ajoutant aux 6 millions mensuels fournis par la taxe pareille somme à peu près que donnent les douanes, il en résulte que le revenu normal du Trésor est de 12 millions par mois. Les dépenses étant de 75 millions, reste un déficit de 2 millions par jour, sur lesquels l'emprunt consolidé ne fournit guère plus de $500,000. Tout le reste va augmenter la masse de la dette flottante. C'est le gros-de-dot de 40 à 50 millions par mois et prépare un problème de conversion passablement difficile à résoudre.

*Courrier des Etats-Unis.*

### Panique financière.

*Hausse et baisse de l'or.*

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* du 5 courant :

La semaine qui vient de finir a été l'une des plus agitées qu'ait vue depuis longtemps la Bourse de New York. La spéculation, lancée à fond de train sur la voie de la hausse, a été brusquement arrêtée par une réaction violente qui a pris pendant deux jours le caractère d'une véritable débâcle. Plusieurs causes ont eu leur part dans ce mouvement. La principale et la plus réelle a été l'excès même de l'agiotage, qui avait poussé follement les cours de toutes les valeurs au delà des bornes normales. Ces écarts de la spéculation finissent toujours par avoir leur contre partie, au premier accident qui vient troubler le marché monétaire. L'accident cette fois est arrivé sous la forme de l'emprunt de 50 millions dont M. Chase a besoin et dont la place de New York aura à fournir les sept dixièmes. A cette nouvelle, les prêts courants ont perdu la facilité qui encourageait le jeu de Bourse; les réalisations forcées ont commencé. Il est des valeurs pour lesquelles la chute n'a pas été moindre de 20 à 30 p. c. Il en est peu qui n'aient perdu au moins 10 p. c. Les fonds même du gouvernement ont fléchi au moment de plus de 5 p. c. En même temps et par contre coup, l'or montait en quarante-huit heures de 127 à 134.

Comme toutes les paniques, celle ci a rapidement touché son point extrême et la réaction a commencé dès hier. Mais la secousse n'en laissera pas moins, pour quelque temps, sa trace et sa leçon.

Le 4 septembre l'or est monté jusqu'à 135 pour retomber jusqu'à 130 1/2 et ensuite de 133 1/4 à 133 3/8. Le 5 au matin les cours ont baissé; au moment du départ du steamer, dit notre correspondant, l'or était à 131 1/4. Le coton est monté à 70 cents.

### Mission de A. Stephens en Europe.

La correspondance parisienne du *Courrier des Etats-Unis*, en date du 21 août, contient le paragraphe suivant :

Les Américains du Sud résidant à Paris annoncent la prochaine arrivée de M. A. Stephens, le vice président des Etats Confédérés, chargé d'une mission près des gouvernements d'Angleterre et de France. On suppose même qu'il est un des trois passagers débarqués près de Queenstown par le corsaire *Florida*.

## Washington Hunt à Lockport.

(Correspondance du *Journal of Commerce.*)

Lockport, N. York, 4 septembre.

Washington Hunt a harangué un grand meeting ici ce matin, en opposition à la politique d'abolition de l'administration et en faveur du rétablissement de l'Union telle qu'elle était. Il a présenté une pétition à l'effet d'obtenir du président la révocation de sa proclamation et une déclaration que lorsque le peuple d'un Etat aura déposé les armes, cet Etat pourra rentrer dans l'Union. Cette pétition a été adoptée avec enthousiasme.

### Exécution de déserteurs.

Louisville, 4 septembre.—Cinq déserteurs du 29e d'infanterie du Kentucky ont été fusillés aujourd'hui à midi à Mumfordsville, et l'exécution de deux déserteurs du 33e régiment du Kentucky a été remise au mois d'octobre.

JOURNAUX ET PUBLICATIONS PERIODIQUES.—M. E. Hubert, libraire et marchand de nouveautés littéraires et politiques, rue Baronne No. 5, nous a adressé divers journaux de New York de la dernière date ainsi que l'*Illustrated news paper* de Frank Leslie du 12 septembre, ce dont nous lui sommes fort obligés.

### Passagers arrivés par le steamer Creole

Dr Cilly, sa femme et sa fille, Wm Hyland, E Brewer, Mme E Cohen et sa fille, M Israel, G Lyon, capitaine Edw. Williams, L Levy, Mme Payne, Mme F A Coggswell, Mme J M White, Mme Marie, M White, B J Fibs, Frank Scott, G F White, G Merr, R Tucker, Ashley Paine, S S Zabley, Wm Maybin et M Cohen. — Le Creole a apporté $10,000 en espèces.

Passagers par le steamship transport Thos A Scott—W P Carrie, capitaine de l'armée des E U; A F Yeaton, capitaine de cavalerie; M Boyce, capitaine du 1ème régiment; F W Perkins, capitaine; E G Grenfin, de la marine des E U, J D Ferguson et sa dame.

## NOUVELLES D'EUROPE.

*(Par voie Télégraphique).*

Le steamer *Africa*, parti de Liverpool le 22 et de Queenstown le 23 août, est arrivé hier à midi à Halifax. Il apporte trois jours de nouvelles européennes, dont nous donnons ci-dessous le résumé télégraphique.

Le *Jura*, parti de Liverpool le 21 et de Londonderry le 22 août, a également touché hier dans l'après-midi à la Pointe aux Pères, en route pour Québec, mais ses nouvelles sont devancées par celles de l'*Africa*.

"Halifax, 1er septembre.

### La question mexicaine.

Le consul des Etats-Unis à Francfort a arboré le drapeau mexicain. L'*Europe* de la même ville explique que cette démarche est le résultat d'un arrangement en vertu duquel, dans le cas où les autorités républicaines de Mexico seraient renversées, le président Lincoln devait permettre au Mexique d'être représenté à l'étranger par les agents du gouvernement de Washington.

L'*Europe* rappelle qu'en mars dernier le secrétaire Seward a déclaré que le président Lincoln et son cabinet ne toléreraient jamais un gouvernement monarchique au Mexique. L'*Europe* prédit une guerre immédiate, si l'empereur des Français ne se borne pas à demander une indemnité et à laisser le Mexique en république.

### Grande Bretagne.

On ne sait rien des mouvements du corsaire confédéré *Florida* depuis qu'il a paru dernièrement dans les eaux de Tuscar, dans la soirée du 20 août.

L'apparition du *Florida* dans les eaux anglaises a donné lieu à une foule de suppositions. Suivant quelques unes, le seul objet du corsaire était de prendre à bord M. Mason, qui est sur le point de retourner au Sud. L'ambassadeur confédéré est allé en Irlande pour rendre visite au comte Donoughmore.

Le trois-mâts *Eagle* est arrivé de Bermude à Liverpool, avec les barres en argent enlevées au navire-poste américain *B. F. Hoxie* par le *Florida*. Ces barres seront restituées à leurs premiers consignataires; elles avaient été embarquées par une maison anglaise et assurées à Londres pour leur valeur. En apprenant ce fait, le capitaine Maffit a résolu de les rendre à leurs propriétaires légitimes.

De longs extraits de la correspondance échangée entre les gouvernements des Etats-Unis et d'Angleterre, touchant les restrictions sur le commerce entre les ports du Nord et les Bahamas, ont paru dans le *Times* du 22. On lit dans l'*Army and Navy Gazette* :

"Il est rassurant de savoir que le gouvernement n'est pas aveugle sur le danger de difficultés avec l'Amérique, et qu'il n'est pas indifférent aux périls d'une rupture. Nous avons assez de confiance dans le bon sens de tous les Américains respectables pour espérer qu'ils nous aideront à l'éviter."

Le même journal ajoute :

"Ce n'est nullement pour flatter la grande tyrannie républicaine qui lève aujourd'hui la tête sur le continent américain, que nous mentionnons encore notre conviction que les ressources militaires accumulées par le Nord pour écraser les héroïques efforts du Sud, finiront par réussir. Si le général Lee est maintenant en état de frapper un grand coup et de s'emparer de Washington, ou même s'il inflige une déroute à l'armée du Potomac, l'effet en sera assez grand pour gagner encore un an, et qui sait quel gain en résulterait pour les confédérés? Mais si Lee reste inactif et permet aux armées fédérales de se développer sur ses derrières, d'inonder la confédération et de couper toutes ses communications, Richmond peut devenir un simple *caput mortuum*, et Richmond et tout le sud sont perdus."

Aux yeux du *Globe* de Londres, la paix est encore éloignée, mais la fin n'est pas douteuse. Le Sud peut être épuisé et foulé, mais il doit finir par réussir, malgré des revers temporaires.

Le 21, l'emprunt confédéré a regagné 1 p. c., fermant à 28 et 26

### France.

Un décret important a été publié. Il condamne les lettres des évêques au sujet des élections et les déclare un abus de l'autorité ecclésiastique. Les évêques et les archevêques ont désormais le pouvoir de délibérer ensemble ou de passer des résolutions communes sans l'autorisation spéciale du gouvernement.

M. Drouyn de Lhuys devait quitter Paris pour Londres le 29.

### Le congrès allemand.

Les princes allemands continuent à siéger à Francfort. Le roi de Saxe est revenu de sa mission auprès du roi de Prusse, que l'empereur et tous les souverains de la diète priaient de se rendre à Francfort. Le roi a réitéré son refus d'assister au congrès, sur les bases déjà communiquées à l'empereur d'Autriche.

On assure que le ministre ne s'occupera pas de la question mexicaine jusqu'à ce que la décision de l'archiduc Maximilien, relativement à l'acceptation du trône du Mexique, soit annoncée.

Le travail forcé au canal de Suez est absolument aboli, et on accorde six mois à la compagnie pour faire de nouveaux arrangements.

Il y a eu des troubles à Damas.

Les impériaux ont attaqué Nauking, et en ont pris les fortifications extérieures.

Des avis du 4 juillet annoncent que les japonais ont payé l'indemnité réclamée par l'Angleterre.

Le Mikado a ordonné l'expulsion de tous les étrangers et la fermeture des ports japonais.

Le tremblement de terre de Manille n'a pas occasionné pour moins de quarante millions de dollars de perte.

### Dernières dépêches télégraphiques.

*(Via Queenstown)*

Cracovie, 22 août.

Quarante-sept condamnés polonais ont été transportés en Sibérie.

L'ingénieur Sieglienski a été pendu le 17 à Gidauick, pour un motif inconnu.

Francfort, 22 août.

La conférence des princes a commencé ce matin à 1 h. On s'attend à des résolutions décisives avant qu'elle se termine.

La nouvelle que le discours de l'empereur d'Autriche a été altéré avant sa publication est officiellement démentie.

La lettre de refus du roi de Prusse était adressée à l'empereur d'Autriche.

Paris, 22 août.

D'après le *Courrier du Dimanche*, les conclusions des notes des trois puissances appellent l'attention du prince Gortschakoff sur la gravité de la situation. Si la Russie n'adopte pas la ligne indiquée par leurs conseils amicaux, elle sera responsable des sérieuses conséquences qu'amènera la prolongation de la guerre en Pologne.

Berlin 23 août.

S. M. Victoria ira passer quelques jours à Potsdam sur l'invitation du prince royal et de la princesse de Prusse.

Copenhague, 22 août.

Le roi de Grèce ira en Grèce après l'annexion des îles Ioniennes à la fin d'octobre. Il passera dix jours à Londres et dix autres à Paris.

Liverpool, 22 août.

Dans la correspondance officielle publiée par le *Times*, lord Russell se plaint amèrement de l'immixtion des Etats-Unis dans le commerce des Bahamas, et prie lord Lyons d'adresser de nouvelles remontrances à M. Seward.

### Avis commerciaux.

La bourse de Paris fermait le 21 à 69 fr. 55 c. et le 22 à 67 fr. 60 c.

A Londres les consolidés étaient le 21 à 93 1/8 et 93 1/4 au comptant; pas de variations le 22.

Le coton avait une tendance à la hausse à Liverpool, aussi bien qu'au Hâvre. Le blé est en baisse, mais les farines sont lourdes. Les provisions calmes.

L'encaisse de la banque d'Angleterre s'est augmentée de £40,000.

Les steamers *Hammonia* et *Scotia* étaient arrivés d'Amérique en Angleterre.

B. TURPIN — Voir l'annonce insérée dans l'*Abeille* par M. Bernard Turpin, 93 Vieille-Levée.

J. LEVOIS & CIE — Cette maison a reçu par les derniers arrivages du Nord un assortiment complet de marchandises américaines qu'elle écoulera aux prix les plus modérés du marché. Nous appelons l'attention des familles sur l'annonce qu'elle publie aujourd'hui dans nos colonnes.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — Une élection de trente trois administrateurs de cette compagnie aura lieu lundi, 28 du courant. Voir l'annonce.

## CHRONIQUE LOCALE.

COUR DE POLICE—Dimanche matin—Mary Ann Morrison, toute petite fille, arrêtée ivre dans le passage de la Bourse, a été amenée devant le Prévôt qui l'a fait conduire à la maison de refuge. Sa mère est venue la réclamer. Elle semblait avoir eu grand soif et s'être désaltérée aux dépens de sa raison. Le magistrat l'a condamnée à dix jours de détention au work-house.

Pat Moran, jeune garçon aux cheveux roux, qu'on a surpris introduisant la main dans la caisse de M Ford, épicier de la rue Girod, a été envoyé à la maison de refuge.

Deux soldats qui, après avoir parfaitement diné, avaient manifesté beaucoup plus d'enthousiasme qu'il ne convenait, ont été envoyés au capitaine Pickering.

Un homme gros et court, qui, dans un moment d'enthousiasme, s'était cru Jeff. Davis et avait hautement exprimé l'opinion qu'il pouvait châtier un partisan quelconque de Lincoln, a été condamné à un mois de work-house.

Le juge a ordonné que Mme Mary Irvin et Mr. Malone tinssent compagnie au susdit, pendant trente jours, pour avoir chanté le Bonnie Blue Flag.

Une Irlandaise était accusée d'avoir trop bu; "je n'ai avalé que vingt gouttes," a t elle répondu, mais comme ces vingt gouttes lui avaient tourné la tête, elle a été envoyée au work-house.

Fred Jones, déclaré coupable de vol au préjudice d'un marchand de légumes, au marché, a été condamné à six mois de prison.

Jno Herron, soldat de New York, accusé de spéculation en montres, a affirmé qu'il les avait achetées de bonne foi. Le magistrat a chargé un officier de police de s'assurer du fait.

## Affaires municipales.

Les documents officiels qu'on lira plus loin ont été publiés dans l'*Era* qui les fait précéder des réflexions suivantes :

On a propagé le bruit que les dépenses de la ville pour l'année expirée au 1er juillet avaient été extraordinaires et sans précédent, et que, par conséquent, la réputation de la Nlle Orléans, comme corporation solvable, était dans un sérieux péril. Un journal a publié récemment, nous ignorons d'après quelle autorité, le montant des salaires que reçoivent divers officiers de la ville pour l'accomplissement de leurs devoirs. En comparant ainsi la nouvelle administration avec le montant dépensé par l'ancienne pour une branche peu importante du gouvernement de la ville, il paraîtrait que la différence se bornerait, par l'administration de toutes les affaires de la corporation, à un ou deux mille piastres de plus, payées aux comités actuels de finances et des rues et débarcadères. Dans le tableau présenté, on dissimulait le fait qu'il y avait une douzaine ou plus d'autres comités sous l'ancien conseil de ville, ayant tous des commis, des porteurs &c, recevant des salaires fixés par la loi.

Il faut aussi compter les officiers des cours des quatre Recorders et beaucoup d'autres fonctionnaires, dont les services n'ont plus été regardés comme indispensables et dont les salaires s'élevaient par an à $40,000 ou $50,000 de plus que la somme payée à l'administration actuelle.

Toute la machine de l'ancien conseil a été consolidée en deux bureaux qui, conjointement avec le maire, sont chargés de toute l'administration municipale. Les officiers de ces deux bureaux font les travaux qui étaient dévolus autrefois aux deux conseils et à leurs nombreux comités, commis, porteurs, etc..., et en considération de ce surcroît de tâche, il a été jugé convenable de leur donner un bon salaire. Quiconque s'intéresse assez à nos affaires de ville pour prendre des renseignements à ce sujet, saura que le nouveau système est plus économique que l'ancien et qu'il épargne à la ville, en ce qui concerne les salaires seulement, plusieurs milliers de piastres par an.

Le rapport du contrôleur est maintenant dans les mains de l'imprimeur de la ville. Ce rapport montre en détail les dépenses de l'année passée, et les objets pour lesquels l'argent municipal a été alloué.

Un relevé succinct de ce travail montre qu'on a sauvé aux contribuables un million de piastres et au delà. C'est là une réfutation suffisante de toutes les imputations, lancées sans preuve, contre les officiers chargés de l'administration des affaires municipales. Ces officiers n'ont point négligé les intérêts du peuple. Le rapport en question pourra être distribué dans quelques jours. On y verra un état satisfaisant de nos finances.

### Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Hôtel de Ville, 9 septembre 1863.

M. Stoddart Howell, contrôleur de ville :

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous demander de préparer un état des registres de votre bureau, exhibant les dépenses annuelles de la ville pour les cinq années finissant au 1er juillet 1863 et donnant aussi les dépenses extraordinaires s'il y en a eu pendant l'année fiscale expirant au 1er juillet 1863 et la nature et le montant de ces dépenses.

Je suis, avec grand respect,
Votre très humble serviteur,
JAMES F. MILLER,
Capt. de l'armée des E. U., maire par *intérim*.

### BUREAU DU CONTROLEUR.

Hôtel de Ville, 10 septembre 1863.

Au capitaine James F. Miller, de l'armée des Etats Unis, maire par *intérim*.

Mon cher monsieur, conformément à votre requête du 9 courant, j'ai l'honneur de vous soumettre un état sommaire des dépenses de la ville pour les cinq années commençant le 1er juillet 1858 et finissant le 30 juin 1863; et aussi un état des dépenses extraordinaires de l'année finissant le 30 juin 1863. Il faut se rappeler que les autorités fédérales prirent possession du gouvernement de la ville dans la dernière partie de juin et que le système du bureau actuel fut mis en activité le 1er juillet 1862

| | |
|---|---|
| 1er juil. 1858 au 30 juin 1859 | $2,167,189 52 |
| Do do 1859 au 30 do 1860 | 2,952,651 85 |
| Do do 1860 au 30 do 1861 | 3,118,046 04 |
| Do do 1861 au 30 do 1862 | 3,245,181 16 |
| Do do 1862 au 30 do 1863 | 3,129,601 87 |

*Dépenses extraordinaires comprises dans le rapport des dépenses pour l'année finissant le 30 juin 1863 :*

| | |
|---|---|
| Coupons dus dans les années 1861 et 1862, répudiées par le gouvernement rebelle de la ville, de 1861 et 1862, parce que les détenteurs étaient des étrangers ou des gens du Nord. | $225,828 92 |
| Bons de la ville, (une large portion échue avant le 1er juillet 1862) rachetés sans la vente de nouveaux bons, comme cela se faisait précédemment | 341,000 00 |
| Perte sur l'argent confédéré en main le 1er juillet 1862 vendu par ordre du général Butler. | 110,672 45 |
| Perte provenant de compromis avec les fermiers des diverses halles, sur des billets escomptés en janvier 1862 | 86,413 21 |
| Réparations des quais et levées, (ce travail dans les quatre années précédentes avait été fait par les fermiers) | 118,145 57 |
| Payement de divers bills dûs avant le 1er juillet 1862, s'élevant à environ | 100,000 00 |
| Total | $982,060 15 |

Cette somme, retranchée de la dépense de l'année finissant le 30 juin 1863, établit les dépenses ordinaires de cette même année à $2,147,541 72

Vous verrez par le tableau ci-dessus des dépenses réelles de l'année 1863, comparées avec les dépenses du gouvernement rebelle de la ville du 1er juillet 1861 au 30 juin 1862, qu'une économie de un million quatre-vingt-dix-sept mille six cent trente neuf piastres et quarante-quatre cents ($1,097 639 44) a été faite dans une année d'administration du gouvernement fédéral, sous le gouverneur Shepley et ses officiers.

Dans cet état ne sont pas compris les bons de défense de la ville [émis en 1861 et 1862] pour le bénéfice de la rébellion, et qui s'élèvent à un million et quart de piastres [$1,250,000]

Respectueusement votre, &c.
STODDART HOWELL, contrôleur.

### PROCLAMATION DU SENAT DE FRANCFORT.

Le Sénat de Francfort vient d'adresser aux habitants de la ville libre la proclamation que voici :

"Concitoyens,

"Nous sommes à la veille d'une époque de haute signification pour toute la grande patrie allemande.

"L'empereur d'Autriche a invité ses confédérés, les princes souverains et les villes libres de l'Allemagne à prendre part à des délibérations communes devant avoir lieu en notre ville sur la réforme fédérale allemande.

"Le choix de notre ville comme siége de cette importante entrevue a pour nous d'autant plus de portée que S M l'Empereur a bien voulu reconnaître que notre ville natale n'a jamais renié ses sympathies patriotiques pour la cause commune de l'Allemagne. Ce choix honore tout spécialement notre ville, puisque S. M. l'Empereur a donné à entendre au Sénat qu'il serait bien aise de visiter notre ville libre à l'occasion de ce congrès de princes si dignes de notre hospitalité.

"Concitoyens, faites des vœux avec le Sénat pour que le prochain congrès des princes souverains de l'Allemagne en notre ville soit fécond en bienfaits pour la cause commune de la patrie. Accueillons dignement l'auguste monarque dont la maison impériale est si intimement liée aux souvenirs les plus glorieux de Francfort et aux traditions les plus sacrées de nos ancêtres. Accueillons avec un empressement digne de la [illegible] les villes libres qui veulent se réunir autour de l'Empereur en vue d'une tâche si noble et si difficile.

"Puissent les jours qui vont venir marquer comme à jamais mémorables dans l'histoire de l'Allemagne et dans les souvenirs de notre ville natale!

"Francfort s/M., le 11 août 1863.
"Les bourgmestres et le Sénat de la ville libre de Francfort s/M."

—On a présenté au Parlement de Vienne un nouvel appareil de vote. Chacun des députés a devant lui un bouton blanc et un bouton noir, et il suffit d'un mouvement imperceptible du doigt pour émettre un vote. Deux tableaux sont des deux côtés du président. Sur l'un paraissent les votes blancs sur un fond noir pour indiquer les *oui*, sur l'autre des points noirs sur un fond blanc pour les *non*. L'électricité marque, à chaque pression de la main du député, sur l'un ou l'autre des deux tableaux, suivant le vote qu'il veut émettre.—*Presse de Vienne.*

### PERCEMENT DE L'ISTHME DE NICARAGUA.

Le projet d'un canal maritime destiné à unir les deux Océans à travers l'isthme de Nicaragua est de nouveau mis en problème. Le plan étudié, mûri et développé sur le papier, a été soumis à l'empereur des Français, au gouvernement Nicaraguien et à quelques capitalistes anglais, tous l'ont approuvé, tous ont promis leur concours à une seule condition pourtant, celle d'un relèvement du terrain plus précis encore que tous ceux exécutés jusqu'à ce jour.

Les promoteurs du projet, désireux de réaliser cette œuvre grandiose ont envoyé sur les lieux une compagnie d'ingénieurs civils, et à l'heure qu'il est la science doit être aux prises avec les difficultés de la nature.

Le plan primitif du percement d'un canal assez profond pour le passage des vaisseaux de haut bord a été écarté; il ne s'agit aujourd'hui que d'un canal assez profond pour porter les vaisseaux de haut bord à l'aide d'alléges.

Les alléges proposés seraient des sortes de bateaux plats, connus déjà et en usage pour élever sur l'eau les navires lourdement chargés et faire qu'au lieu de caler 15 ou 20 pieds ces navires ne tirent plus que 9 ou 10 pieds.

On le sait, la dépense pour creuser un tel canal n'augmente pas en raison directe de la profondeur à obtenir; elle s'accroît en raison directe des difficultés qu'on rencontre dans l'exécution. Il semblerait au premier abord qu'un canal de 20 pieds de profondeur, par exemple, ne devrait coûter que le double d'un canal de 10 pieds. Il n'en est pas ainsi; l'enlèvement des déblais seulement à 10 pieds est bien autrement difficile, long et coûteux que l'enlèvement à 9, 8, 7, 6, etc., etc., d'où il suit que la coupe du canal proposé ne coûtera probablement que le quart de la somme exigée pour celle d'un canal de 20 pieds.

Les alléges, sans aucun doute, seront un embarras, mais si l'on compare l'inconvénient qu'ils présentent aux dangers et surtout aux trois mois de temps qu'exige la traversée par le cap Horn, l'embarras ne peut plus être mis en parallèle.

La distance d'un océan à l'autre, par l'isthme du Darien, n'est que de 50 milles, c'est-à-dire qu'elle est cinq fois moins considérable que celle de l'isthme de Nicaragua. Mais, dans le Darien, le pays est élevé, accidenté, tandis que le Nicaragua a l'avantage de posséder des cours d'eau navigables sur presque toute sa surface. Le lac Léon est à 10 milles de l'Océan Pacifique et compte 60 milles d'étendue; il communique avec le lac de Nicaragua, qui lui-même a 100 milles de longueur; enfin ce dernier lac est joint à l'Atlantique par la rivière San Juan, longue de 115 milles. Il n'y aurait donc en résumé que dix milles à couper et quelques importantes améliorations à pratiquer sur le cours de la rivière San Juan, en raison des rapides qui s'y trouvent.

La dépense totale du travail à exécuter pour joindre le Pacifique à l'Atlantique a été évaluée à dix millions de dollars, somme qui sera facilement récupérée par la perception d'un droit de passage pendant trois ou quatre ans seulement.

*Echo du Pacifique.*

## Lettre du président Lincoln à la Convention de Springfield.

Hotel de l'Exécutif, Washington 26 août 1863.

A l'Hon. James C. Conkling :

Mon cher Monsieur—J'ai reçu la lettre par laquelle vous m'invitez à assister au *mass meeting* des partisans sans condition de l'Union qui doit avoir lieu dans la capitale de l'Illinois le 3 septembre.

Il me serait très agréable de revoir mes vieux amis dans mon propre Etat, mais je ne puis à présent m'absenter d'ici pour un aussi long temps qu'une pareille visite l'exigerait.

Le meeting doit être de ceux qui professent un dévouement absolu à l'Union, et je suis sûr que mes vieux amis politiques me remercieront d'offrir la gratitude du pays à ces nobles citoyens qu'aucune mauvaise passion de parti ne peut rendre infidèles à l'intérêt vital de la nation.

Il y a des gens qui sont mécontents de moi. A ceux-là je dirai : Vous désirez la paix, et vous me blâmez de ne pas l'avoir. Mais comment pouvons-nous l'obtenir. On ne peut que concevoir trois moyens : Le premier, de supprimer la rébellion par la force des armes. C'est ce que j'essaye de faire. Etes-vous pour ce moyen? Si, oui, nous sommes d'accord. Si, non, un second moyen c'est d'abandonner l'Union. Je suis contre ce moyen. S'il vous convient, il faut le dire clairement.

Si vous n'êtes ni pour la paix ni pour la dissolution, alors il faut imaginer quelque compromis. Je ne crois pas qu'aucun compromis ayant pour résultat le maintien de l'Union soit possible. Tout ce que j'apprends me conduit directement à une opinion contraire. La force de la rébellion est son armée. Cette armée domine tout le pays et tout le peuple qui se trouve à sa portée. Tout offre de condition faite par qui que ce soit dans ce rayonnement est simplement nulle pour le moment. Personne n'a le pouvoir d'y faire prévaloir un compromis. Supposez que des réfugiés du Sud et des partisans de la paix au Nord se rassemblent en convention pour travailler à un compromis dans l'intérêt de l'Union, comment pourrait-on faire servir ce compromis à chasser l'armée de Lee de la Pennsylvanie?

L'armée de Meade peut tenir l'armée de Lee hors de la Pennsylvanie et je pense qu'elle pourra avec le temps lui donner le coup de grâce. Mais aucun compromis auquel l'armée de Lee n'aura pas donné son adhésion ne pourra affecter cette armée. Dans ces efforts de transaction nous perdrions notre temps et l'ennemi emploierait le sien à se renforcer contre nous.

Un compromis pour être effectif, doit être fait soit avec ceux qui contrôlent l'armée rebelle, soit avec les populations les premières affranchies de la domination de cette armée par le succès de nos propres forces. Maintenant, permettez moi de vous assurer que je n'ai jamais reçu aucun mot ou aucune indication, de cette armée ou de ceux qui la contrôlent, relativement à un compromis. Toutes les indications ou insinuations contraires sont fallacieuses et sans fondement. Et je vous promets que si une proposition semblable m'est jamais faite elle ne sera pas rejetée par moi ni tenue secrète. Je me reconnais pleinement le serviteur du peuple, dans les conditions fixées par la constitution des Etats-Unis et, comme tel, je suis responsable de mes actes devant le peuple.

Mais, à parler franchement, vous êtes mécontents de moi à cause du nègre. Très probablement il y a une différence d'opinion entre vous et moi sur ce sujet. Je désire certainement que tous les hommes puissent être libres, et je suppose que vous ne le désirez pas. Je n'ai, cependant, pas encore adopté ni proposé aucune mesure qui soit contraire même à vos vues, pourvu que vous soyez pour l'Union. J'ai suggéré l'émancipation avec indemnité; et vous avez répondu que vous ne vouliez pas être taxés pour acheter des nègres. Mais je ne vous ai pas demandé des taxes pour les nègres, excepté d'une manière qui vous épargne la taxe et qui sauve l'Union.

Vous n'aimez pas la proclamation d'émancipation et peut-être voudriez vous qu'elle fut rétractée? Vous dites qu'elle est inconstitutionnelle. Je pense différemment. Je crois que la constitution investit le commandant en chef des lois de la guerre, en temps de guerre. Le plus qu'on puisse dire, si on peut le dire, c'est que les esclaves sont une propriété. A-t on jamais mis en question que, par la loi de la guerre, la propriété puisse être prise, en cas de besoin, soit aux ennemis soit aux amis? Et ne fait-elle pas besoin quand, en la prenant, cela nous fait du bien à nous, tout en causant du mal à nos ennemis.

Les armées, dans le monde entier, détruisent les biens de l'ennemi, quand elles ne peuvent s'en servir, et même elles détruisent les leurs pour ne pas les laisser tomber entre les mains de l'ennemi. Les belligérants civilisés font tout ce qui est en leur pouvoir pour s'aider eux mêmes et nuire à l'ennemi; excepté quelques rares choses regardées comme cruelles ou barbares. Parmi les exceptions est le massacre de l'ennemi vaincu, des non combattans tant hommes que femmes.

Mais la proclamation, comme loi, est valide ou non valide. Si elle n'est pas valide, il n'est pas besoin de la rappeler. Si elle est valide, elle ne peut être rappelée, pas plus que les morts ne peuvent être ressuscités. Quelques uns de vous pensent que le rappel de cette mesure serait favorable à l'Union. Pourquoi plutôt *après* le rappel, qu'*avant* le recours à cette mesure? Il y a eu une épreuve de plus d'une année et demie avant la promulgation de la proclamation, et un avertissement de 100 jours pour ceux qui reviendraient à leur allégeance aux Etats-Unis. La guerre a certainement progressé aussi favorablement pour nous depuis l'émission de la proclamation qu'avant.

Je sais que quelques commandants de nos armées en campagne, de ceux qui nous ont valu nos plus importants succès, croient que la politique d'émancipation et l'emploi des troupes de couleur constituent le plus terrible coup qui ait frappé la rebellion et qu'au moins un de ces importants succès n'aurait pu être acquis dans le temps sans l'aide des soldats noirs. Parmi les commandants qui partagent ces vues, il y en a plusieurs qui n'ont jamais eu la moindre affinité avec les abolitionistes ou avec la politique du parti républicain, mais qui les avouent simplement comme des opinions militaires. Je regarde ces opinions comme ayant quelque poids contre les objections si souvent faites que l'émancipation et l'armement des nègres sont des mesures imprudentes comme mesures militaires et qu'elles ne furent pas adoptées comme telles de bonne foi.

Vous dites que vous ne prendrez pas les armes pour affranchir les nègres. Quelques uns d'entre eux semblent vouloir combattre pour vous, mais qu'importe? Vous combattez alors, exclusivement pour sauver l'Union. J'ai lancé la proclamation pour vous aider à sauver l'Union. Quand vous aurez anéanti toute résistance à l'Union, si je vous presse de continuer la guerre, alors vous pourrez convenablement déclarer que vous ne vous battez pas pour affranchir des nègres.

Je pensais que dans votre lutte pour l'Union, plus on rendrait inutile l'assistance des nègres en faveur de l'ennemi, plus l'ennemi en serait affaibli dans sa résistance contre vous. Pensez-vous différemment? Je pensais que plus on pouvait de nègres pour faire des soldats, plus on épargnerait de soldats blancs dans l'œuvre de rétablissement de l'Union. Voyez vous cela d'une autre manière?

Mais les nègres, comme les autres hommes, agissent d'après des motifs. Pourquoi feraient ils quelque chose pour nous, si nous ne voulions rien faire pour eux? S'ils exposent leur vie pour nous, il faut qu'ils aient de fortes raisons, les plus fortes possibles,—la promesse de la liberté, et la promesse une fois faite doit être tenue.

La perspective est maintenant meilleure. Le Père des Eaux coule de nouveau vers la mer sans être troublé dans son cours, grâce au grand Nord-Ouest. Il n'a pas agi tout seul. A 300 milles au dessus de l'embouchure du grand fleuve, les hommes de l'Ouest se sont réunis aux hommes de la Nouvelle Angleterre, de l'Empire, de l'Etat Key stone et de Jersey, se frayant un chemin à droite et à gauche. Le Sud, au soleil ardent, y a aussi prêté la main. L'entreprise était une grande entreprise nationale et que personne ne soit oublié pour y avoir pris une part honorable! Et ce n'est pas tout que de dire que ceux qui ont nettoyé le grand fleuve peuvent être fiers. On n'a rien fait de plus brave et de plus habile qu'à Antietam, Murfreesboro, Gettysburg et sur d'autres champs de bataille moins connus. On ne doit pas non plus oublier les marins de l'Uncle Sam.

Ils ont été présents sur toutes les zônes aquatiques, non seulement sur la mer profonde, sur les larges baies et les rapides rivières, mais encore sur les bayous étroits et bourbeux. Merci à tous. Pour la grande république, pour les principes sur lesquels elle repose et dont elle vit pour le vaste avenir de l'homme, merci à tous.

La paix ne parait pas si éloignée qu'elle semblait l'être. J'espère qu'elle viendra bientôt et qu'elle sera durable et de manière à ce qu'on l'apprécie dans les temps à venir.

Il aura alors été prouvé que, parmi les hommes libres, il ne peut pas y avoir d'appel heureux du scrutin au boulet et que ceux qui recourent à cet appel en sont pour la perte de leur procès avec frais et dépens; et il y aura quelques hommes noirs qui pourront se rappeler qu'avec une langue silencieuse, des dents serrées, des regards fermes et de lourdes bayonnettes, ils ont aidé le genre humain à accomplir cette grande œuvre. Je crains en même temps qu'il y ait quelques hommes blancs, incapables d'oublier, dans la malignité de leurs cœurs et de leur langue trompeuse, qu'ils ont agi pour l'empêcher.

Ne croyons pas trop, cependant, à un triomphe prompt et final. Restons calmes et réservés. Appliquons nous avec activité à mettre nos moyens en œuvre, sans jamais douter qu'un juste Dieu ne nous donne un résultat mérité quand il en jugera le moment venu.

ABRAHAM LINCOLN.

---

Décédé hier, dimanche 13 septembre, à 9 heures du soir, à l'âge de 44 ans, JOSEPH LANATA, natif de Gênes, consul d'Italie.

Les amis et connaissances de sa famille sont priés d'assister sans autre invitation aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui lundi 14 septembre, à 5 heures P. M.

Le convoi partira de la maison mortuaire rue Esplanade No. 183, entre Marais et Tremé.

**Società di Mutua Beneficenza Italiana.**

I membri che la compongono sono pregati d'intervenire al funerale del membro GIUSEPPE LANATA, di Genova, morto jeri domenica 13 corrente Settembre 1863.

Il convoglio funebre partirà della casa No 183 via Esplanade fra Tremé & Marais, alle ore 5 P M.

U. MARINONI,
Segretario pro tem.
14 settembre.

Décédée hier soir, à 11 heures, à l'âge de 18 mois, JOSEPHINE THERESA, fille d'Adolphe GARCIA et de Mariette TERNEL. Les amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 5 heures précises. Le convoi partira de la demeure de son père, rue St Philippe, entre Remparts et St Claude.

## ATTENTION

Meubles!—Aujourd'hui, à 10 ½ heures du matin, R. Gutierrez, encanteur, procédera à la vente du Mobilier du Commercial Club, situé au coin des rues Toulouse et Chartres. Les amateurs trouveront des tables, chaises, fauteuils, verreries vaisselle, rideaux, nattes, tapis &c. Voir aux avis d'encan de ce jour.

Le shérif procédera aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, à la vente à l'encan de sept terrains situés dans le 3me district, et à 5 heures P. M., sur le Bayou St Jean, près le Pont du Bayou, à la vente à l'encan d'un lot de foin. Voir aux annonces.

Mr. R. T Montgomery, encanteur, vend aujourd'hui, lundi, 14 du courant— A onze heures, sur la Levée, en face de la rue St. Louis, 195 balles coton. L'article est d'excellente qualité et il sera exposé des échantillons à la vente—A 10 heures et demie, au coin des rues Villeré et Gasquet, des meubles, un piano, de l'argenterie plaquée &c. Voir aux annonces.

**Bureau de la Compagnie d'Assurance mutuelle de l'Etat de la Louisiane.**

Bâtisse de la succursale de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1863.

AVIS est donné que, conformément à l'article 4 de la charte de cette Compagnie, l'élection annuelle de trente-trois directeurs, pour l'année, aura lieu Lundi 28 septembre 1863, de dix heures du matin à deux heures de l'après midi, au bureau de la Compagnie.

L. W. SAQUIE, Secrétaire.
14 sep—2s

**DEMANDE DE MAISON.**

UN ancien résident de cette ville désire louer une maison. Ceux qui en ont une qu'ils désireraient louer à un bon locataire sont invités à s'adresser à l'agence de l'Eagle Cotton Gin, au coin des rues St-Charles et Union, de dix heures du matin à trois heures de l'après midi. 14sept—1f

**DIVERS! DIVERS!**

MILLE onces quinine et morphine,
400 barils mess pork,
30 boucauts soude (soda ash),
30 caisses [illegible],
11 damejeannes rhum de la Jamaïque,
30 sacs poivre noir,
30 caisses fer-blanc en feuilles, IX, 10, etc.
[illegible]
[illegible] bicarbonate de soude,
45 caisses savon de Castille,
30 barils crème de tartre (crushed).

A vendre à l'amiable par BERNARD TURPIN, 93, rue Vieille Levée

DAMEJEANNES—3,500 dame jeannes [illegible] gall., en débarquement du brick Marie Félicité, à vendre par PIA GUIO & VIOSCA Jr., 93 et 94, Vieille Levée

## MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 14 septembre 1863.

Arrivé depuis samedi, 174 bœufs, 8 cochons, 440 moutons, 28 veaux et 65 vaches. Vendu, 90 bœufs, 8 cochons, 147 moutons, 30 veaux et vaches. A vendre, 220 bœufs, 393 moutons, 21 veaux et 61 vaches.

| | |
|---|---|
| Bœuf, 1re qualité, par livre, net, | 27 cents. |
| " 2e " | 23 |
| " 3e " | 18 |
| Veaux, 1re qualité, | 25 à 30 |
| " 2e " | 20 à 25 |
| Cochons, | 10 à 12 |
| Moutons, suivant la qualité, par tête, | $6 à 10 |
| Vaches à lait, par tête | $75 à 100 |

## LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans

EXPEDIES SAMEDI.

Steamship de la malle des E U Columbia, Burton, New York.
Navire italien Carlos, Meggio, Matamoros.
Barque Almira Combs, Philadelphie.
Goélette W Hunter, Eldridge, Philadelphie.
Barque française Marie Félicité, Sabardy, Brême via Havre.

ARRIVES SAMEDI.

Steamship transport America, Sheare, New York.
Brick Attareita, Stover, Boston.
Goélette de prise Wanoe.
Goélette Elizabeth, Robinson, Matamoros.
Goélette Norma Martino, de la Côte.
Steamboat Black Hawk, Johnson, Fort Jackson.
Steamboat Hannibal, Boyd, St Louis.
Steamboat Champion, Molloy, St Louis.
Steamboat Louisiana Belle, Sheldon, Baton Rouge.

ARRIVES HIER.

Steamship de la malle des E U Creole, Thompson, New York.
Steamship transport des E U Thos A Scott, O'Brien, New York.

IMPORTATION.

New York—Par le steamship transport Thos A Scott—Marchandises assorties.

### BILLETS PERDUS.

LES billets suivants, tirés à l'ordre de MM. S. Blum & Co. (les noms des tireurs et les montants ci-dessous) ayant été enlevés, par des personnes inconnues, de ma résidence, à New River, paroisse Ascension, le public est prévenu de ne pas les négocier attendu que le paiement en a été arrêté. S. BLUM.

| | |
|---|---|
| Adams, P. M. | 59 91 |
| Agrières, Ursin | 15 00 |
| Babin, Davère (Mme) | 21 85 |
| Bergeron, Burville | 50 81 |
| Blair, F. M. | 40 80 |
| Bergeron, Adolphe | 159 23 |
| Broussard, Yves | 107 99 |
| Babin, Gédéon | 119 5[illegible] |
| Bergeron, David | 188 60 |
| Braud, Emile | 23 41 |
| Blair, Thomas | 23 00 |
| Broussard, John | 28 82 |
| Braud, Sylvanie | 16 89 |
| Blair, G. P. | 15 68 |
| Braud, P. P. | 16 65 |
| Collins, F. F. | 14 00 |
| Combre Jr, Théo | 117 28 |
| Duplessis, Firmin | 19 38 |
| Davis, J. B. | 30 25 |
| Duplessis, Théodule | 13 79 |
| Delaune, L. N. Jr. | 10 18 |
| Decoteraux, Zéphirin | 61 70 |
| Duplessis, Leon | 112 91 |
| Daigle, F. A. | 21 34 |
| Duplessis, Philip | 9 50 |
| Delaune L. N. Sis | 30 60 |
| Delaune, William | 131 55 |
| Duplessis, Octave | 146 30 |
| Evans, Mary (Mme) | 134 15 (balance) |
| Elser, B. F. | 31 34 |
| Fields, James M. | 27 45 |
| Fairbanks B. | 24 46 |
| Fields, B. H. & Co. | 125 15 |
| Gardner, John J. | 49 95 (balance) |
| Gaudie, Tiburce | 102 34 |
| Guedry, Joe M. | 100 60 |
| Hamilton, Alexander | 171 64 |
| Hamilton, Théodule | 205 41 |
| Hebert, J. B. | 181 02 |
| Harbour, P. H. (M. et Mme) | 139 00 (Exv.) |
| Kling, Joseph | [illegible] 15 |
| Kling, Celeste, (Mme) | 378 31 |
| Kling, Celeste, (Mme) | 713 14 |
| Linsey, William | 4 74 |
| Laudry, L. B. | 12 65 |
| Lavergne, Alexandre | 16 05 |
| Lavergne, Victoire | 16 32 |
| Mirre, Deceris | 16 22 |
| Moore, John R. | 45 60 |
| McWhorter, J. P. | 39 75 |
| Phillips, John A. | 137 84 |
| Phillips, John | 107 25 |
| Roberts, F. M. | 20 80 |
| R. Ford, Thomas M., Jr. | 30 00 |
| Rafford, Thomas F. Big. | 31 70 (balance) |
| Roberts, Josiah | 125 25 |
| St Amand, Velade | 16 30 |
| Savoy, Pierre | 32 45 |
| Settoon, Charles | 32 44 |
| Sanchez, Francis | 22 84 |
| Stephens, R. N. | 71 65 |
| Stephens, Marcel | 24 00 |
| Thomas, Philemon | 44 00 |
| Vaughan, Nancy, Mrs. | 27 50 |
| Webb C. | 50 00 |
| Young, J. Joseph | 55 12 |
| TRAITE | |
| Babin, Ursin (Iberville) | 30 00 |
| JUGEMENT. | |
| Delaune, Edward | 102 29 |

sept14—3f

## J. Levois & Co.

ENCOIGNURE CANAL ET BOURBON.

VIENNENT de recevoir par les steamers Evening Star, Geo. Cromwell et Columbia, un assortiment complet de MARCHANDISES AMERICAINES.

Indiennes imprimées, nouveautés,
Mollettons blancs et écrus,
Flanelles blanches et couleurs assorties,
Flanelles d'opéra, unies et fantaisie,
Cotons blancs, 3/4 7/8 et 4/4,
Cotons écrus, 3/4, 7/8 et 4/4,
Drelins, étoffes rayées,
Kiss, à carreaux, coutils à matelas, &c

—EGALEMENT—

Un très grand choix de marchandises FRANÇAISES ET ANGLAISES.

Mozambiques unies et imprimées.
Do rayées et à carreaux,
Mousselines laines, unies et imprimées,
Mérinos noirs et couleurs assorties,
Popelines soie en toutes couleurs,
Bombazine noire, Tamise noire,
Challie noir, Etamine noire,
Cachemire noir, Mousseline laine noire,
Soieries noires, un très grand assortiment,
Toiles d'Irlande et de Courtrai,
Bas anglais pour dames et enfants,
Mouchoirs batiste, ombrelles, &c.

14 sept—6

**Tonique pour les cheveux au quinquina; romarin et huile de Ricin, de Delluc & Co, à New York—pour activer la crue des cheveux, et en empêcher la décoloration et la chute.**

CETTE préparation réunit les propriétés astringentes, fortifiantes, et nourrissantes du romarin, du quinquina et de l'huile de ricin—

On l'applique tous les jours, au moyen d'une éponge sur le cuir chevelu. Les personnes ayant les cheveux naturellement secs, pourront s'en servir, au moyen d'un peu de moëlle de bœuf, bien préparée; mais, généralement, le TONIQUE seul suffit.

Préparé à New York, par DELLUC & Co, Broadway.
A vendre, à la Nlle-Orléans, chez
E. E. MOUGIN, Pharmacien,
15 sept Encoignure Dauphine et Bienville.

**ELIXIR DE KALISAYA, DE DELLUC & CO, A NEW YORK.**

**Liqueur tonique, fébrifuge et antidyspeptique.**

CETTE liqueur délicieuse, préparée avec la meilleure ECORCE DE QUINQUINA est hautement recommandée par la Faculté, comme le tonique le plus efficace, pour les tempéraments faibles et nerveux, et comme préventif et agent curatif des fièvres intermittentes et autres.

Ceux qui habitent des localités marécageuses, trouveront une aide immense, à l'employer, car elle les délivrera de cette LANGUEUR et de cette DEBILITE particulières, qui caractérisent le voisinage des marécages.

Aux gastralgiques, cette liqueur facilite la digestion, en augmentant l'appétit.

Préparée à New York, par DELLUC & CO., Pharmaciens, dans Broadway.
A vendre, à la Nlle Orléans, par E. E. MOUGIN, Pharmacien, Encoignure Dauphine et Douane.
14sept

**L'Amer de Hostetter.**—Si l'estomac ne fonctionne pas bien, rien ne va bien. C'est le régulateur du corps et de l'esprit. L'homme atteint de la dyspepsie est le plus misérable des êtres. La première chose qu'il faille avoir pour être gai, pour avoir un bon sommeil, pour être fort, avoir une intelligence lucide, pour être actif et jouir de la vie, c'est UNE BONNE DIGESTION. Si l'estomac ne fonctionne pas régulièrement ayez recours à l'AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, le stimulant le plus efficace et le plus pur qui ait jamais été offert au public, stimulant qui a un goût agréable et donne de l'élasticité et de la force à tout le système. Servez vous-en pendant une semaine et l'oppression que vous ressentez après vos repas disparaîtra, vous n'aurez plus de faiblesses entre les repas, vous aurez de l'appétit, votre pouls deviendra ferme et régulier.

AGENTS :
J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, No 21
E. J. HART & Co, rue Tchoupitoulas, No 77 et 79,
G. THEURER, au-dessous du marché français,
J. MORGAN, HALL & Co, rue de la Commune, No 20,
G. N. MORRISON & Co, rue des Magasins, No 12,
JOHN T. MOORE & Co, rue Poydras, Nos 7 et 9,
JOSEPH MAILLOT, rue Gravier, No 12.
SCOVIL & MEAD, rue de Chartres, No 111.
THOMPSON & BARNES, 23 et 25 rue Commune.
11sept—6

**Tabac en feuilles et Cigares.**

LE soussigné vient de recevoir et vendra à des prix très modérés, un lot de TABAC EN FEUILLES [Connecticut, Florida et Mason County,] ainsi qu'un choix de CIGARES des meilleures marques.

F. BELING,
Nos 29 et 30, Tchoupitoulas, et 76, Front Levée.
21aout—3m

**AVIS.**

LES personnes qui doivent à la succession de feu OLIVIER BLINEAU sont priées de régler avec le soussigné, exécuteur testamentaire du défunt et représentant légal de la succession;—et ceux à qui il pourrait être dû n'ont qu'à lui remettre leurs réclamations.

L. S. POTHIER,
12 sept—16 f 63, rue de la Vieille-Levée.

**A LOUER.**

Dans la rue de l'Esplanade—Deux maisons hautes, admirablement situées, au coin des rues Roman et Esplanade, ayant tous les avantages modernes.—Egalement : le rez-de-chaussée du magasin No 29 de la rue Carondelet. Le tout sera loué, le 1er octobre, à très bas prix, à de bons locataires. S'adresser à W. F. CHAPMAN, Chemin du Bayou, No 259, ou rue Carondelet No 50.
12 sept—6

**A LOUER.**

TOUT LE PREMIER ETAGE de la maison du coin des rues Toulouse et Chartres, avec un grand verandah.
S'adresser sur les lieux. 12 sep—6f

**Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans,**

*No 111, rue du Canal.*

Nlle-Orléans, 9 septembre 1863.

AVIS est par les présentes donné que, conformément à l'article 5 de la charte de cette compagnie, l'élection annuelle de douze Directeurs pour l'année courante, aura lieu dans les bureaux de la Compagnie, LUNDI, 28 septembre 1863, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
9sept—to2s

**Entrepot de Tapis,**

No. 19....Rue de Chartres.....No. 19.

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que—
MEDAILLONS, velours, tapisserie,
WILTON, 3 plis et ingrain,
VENITIENS et autres tapis,
NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c.,
TOILE CIREE de différentes largeurs et qualités.
Couvertures de table et de piano, paillassons, nattes, baguettes d'escalier, abat-jour, corniches et bandes que nous offrons à des prix modérés pour du comptant.

7sept A. BROUSSEAU & Co.

**Avis important—Aux planteurs cotonniers et aux facteurs de coton.**

LES planteurs qui auraient besoin d'un bon moulin à coton sont informés que le dépôt de "l'Eagle Cotton Gin" est maintenant ouvert et qu'ils y trouveront un fort lot de toutes les grandeurs. Ces moulins sont tellement bien connus des milliers de planteurs qui s'en servent qu'on ne juge pas nécessaire d'entrer dans des détails. On en vend sur ce marché depuis trente ans et il est reconnu qu'ils sont supérieurs à tous les autres. [illegible]

La bonne dans le prix du coton fait sur l'Eagle Gin excédera le prix de la machine.

*Dépôt à l'angle des rues St-Charles et Union.*
6aout—6m

## Revenu intérieur des Etats-Unis.

BUREAU DU PERCEPTEUR,
*District de l'Etat de la Louisiane,*
Nlle-Orléans, 12 Septembre 1863.

**Timbres sur les articles de propriété.**

Les apothicaires, les droguistes, les marchands et le public sont avertis par le présent que par l'amendement de mars dernier à la loi de contributions des Etats-Unis, TOUTE PERSONNE qui offrira en vente, après le 30 septembre, un "paquet, une boîte, une bouteille, un pot, une fiole ou autre contenant quelconque, renfermant des pilules ou poudres, des teintures, des trochisques ou des pastilles, des sirops, des cordiaux, des amers, des anodins, des toniques, des emplâtres, des onguents, des pâtes des gouttes, des eaux, des essences, des esprits, des huiles ou d'autres préparations ou compositions quelconques, faites et vendues ou transportées pour la consommation ou la vente, par une ou des personnes quelconques, lorsque la personne qui les fait ou les prépare a ou prétend avoir une formule particulière quelconque, un secret ou un art occulte pour les faire ou les préparer; lorsque ces compositions sont préparées, mises en circulation, vendues ou exposées en vente en vertu de lettres patentes quelconques, lorsqu'elles sont offertes ou recommandées au public par le fabricant, les vendeurs ou les propriétaires comme médicaments de propriété, comme remèdes ou spécifiques pour des affections ou maladies quelconques affectant le corps humain ou animal; tout paquet, boîte, bouteille, pot, fiole ou autre contenant dans lequel se trouvent une essence, un extrait, une eau de toilette, un cosmétique, une huile pour cheveux, une pommade, un fortifiant ou une teinture pour cheveux, une eau ou une pâte dentifrice, des cachous aromatiques ou tout autre article semblable, quel qu'en soit, qu'il en soit été et quel qu'en puisse à l'avenir être le nom, sous quelque nom qu'il soit connu ou distingué, employé ou appliqué comme parfum ou application à la chevelure, à la bouche ou à la peau, fait, préparé, vendu ou transporté pour la consommation et la vente aux Etats-Unis; tout paquet de cartes à jouer, de quelque nombre que ce soit" — devront mettre sur chacun des dits "paquets, boîtes, bouteilles, &c," et sur chaque "paquet" le timbre prescrit par la loi de contributions des Etats-Unis du 1er juillet 1862. [illegible] ou les articles ainsi offerts sont importés, sont de fabrique étrangère ou du pays et seront considérés comme les fabricants des dits et sujets à tous les droits, à toutes les pénalités que ladite loi impose quant à la vente des dits articles, sans l'usage du ou des timbres convenables exigés par la dite loi.

Quiconque vendra les articles énumérés ici sans y apposer le timbre convenable de revenu intérieur, encourra, à chaque fois, une amende de DIX PIASTRES. Quiconque enlèvera ou détachera les timbres de revenu convenablement apposés aux articles ci-énumérés, qui les fera enlever ou permettra qu'ils soient enlevés ou détachés, qui se servira d'un timbre, d'une enveloppe ou d'une couverture à laquelle un timbre est apposé, pour couvrir tout article ou denrée autre que celui contenu dans la dite enveloppe ou couverture avec le timbre employé en premier lieu, dans l'intention d'éluder les droits de timbre, sera sujet, par chaque article pour lequel le délit aura été commis, à une amende de CINQUANTE PIASTRES, laquelle sera perçue avec frais et l'article ou la denrée sera déclaré forfait. L'enlèvement des articles ci énumérés, le fait de les cacher ou de les vendre avant que le droit n'ait été pleinement acquitté en y apposant le timbre voulu—dans le but d'éluder le droit ou une partie du droit à acquitter, seront suivis d'une amende de CENT PIASTRES et de la confiscation du dit article ou denrée. Il y a d'autres amendes pour les tentatives d'éluder le paiement du droit de timbre.

GEORGE S. DENISON, Percepteur,
14 sept District de la Louisiane.

**POUR NEW YORK.**

Départ, SAMEDI, 19 du courant, à 9 heures du matin.

Le beau steamer CREOLE, bien connu et fin marcheur, commandant John Thompson, quittera son wharf le 19 du courant, à 9 heures du matin.

Pour fret ou passage (magnifiques emménagements) s'adresser à WARNEKEN & Co.
8 sept Rue de l'Union, No 41.

**POUR BATON ROUGE.**

Départ, mardi, 15 septembre, à midi.

Le paquebot TIME AND TIDE, capitaine A. M. Good, partira pour Baton Rouge et tous les ports intermédiaires, mardi, 15 du courant à midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au débarcadère inférieur des bateaux à vapeur. Les expéditeurs devront se munir de permis pour les marchandises expédiées, autrement celles-ci ne seront pas reçues. 13sept—au15

**PAQUEBOT pour BATON ROUGE**

Départ, MARDI, 15 du courant, à 5 heures P. M.

Pour Baton Rouge, Plaquemines, Bayou Goula et Donaldsonville—Le beau bateau à vapeur NEW ORLEANS, capitaine A. J. May, partira mardi 15 du courant, à 5 heures P. M. Il offre tous les agréments et tous les avantages nécessaires. S'adresser à bord ou à A. BRITTON, rue Poydras, No 52, ou à C. E. MAY rue Poydras, No 38.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités. 14sept—3f

**Pour Vicksburg, Memphis, Cairo et St-Louis.**

*Ligne régulière de St Louis et de la Nouvelle-Orléans.*

Le magnifique bateau à vapeur CHAMPION, capitaine Joe Molloy, Chas C. Carroll, 1r commis, partira LUNDI, 14 du courant, à midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord 12sept—2

**POUR TAMPICO.**

(LIGNE REGULIERE.)

La goélette fine voilière, chevillée en cuivre, HENRY TRAVERS, capitaine Ive, partira prochainement pour Tampico. Pour fret ou passage, s'adresser à F. CLAVEL & CO.,
4 sept—1f 77, rue des Magasins.

**POUR LA HAVANE.**

La belle goélette AMARANTHE, fine voilière, capitaine Dawes, prend un chargement pour la Havane et partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à JOSEPH KELLEY,
8aout— rue Gravier, No 88.

**A VENDRE,**

250 sacs SEL,
40 rouleaux TOILE D'EMBALLAGE de l'Inde,
35 pipes vin d'OPORTO, B. REIG,
65 qr et octaves MADERE, GROUSSET,
30 futailles COGNAC, Rasteau, de preuve.

60 futailles COGNAC de la célèbre marque C. C. C. EXTRA CAMUSAC.

*Aug. COUTURIE,*
Successeur de PLASSAN,
5 sep—1m Rue Vieille Levée No 42.

**CHANGE**

A VUE OU A TERME, SUR :
Paris, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Nantes, Rouen, Havre, Nancy, Lyon, Mulhouse, Amiens, Strasbourg, Metz, Nimes, Reims, St Etienne, St Quentin, Valenciennes, Tarbes, Pau, La Rochelle, Angoulême, Agen, Périgueux, Brest, Orléans.

A vendre par C. GAVAROC & Co,
20 aout—1m 116, rue Royale.

**Propriété à vendre à l'amiable.**

Une maison cottage, basse, ayant quatre chambres, cuisine, cour carrelée, deux cuves,—située au coin des rues Villeré et Dumaine. Le terrain a 34 pieds de face à la rue Dumaine sur 80 pieds sur la rue Villeré, pied français. C'est un excellent emplacement pour une grocerie de détail. Pour les conditions et les détails, s'adresser à

J. P. BOISSEAU, encanteur,
19sept—1f Au coin des rues Magasin et Gravier

**FARINE.**

CINQ CENTS barils farine de différentes marques. 200 barils farine extra.

Les billets de la BANQUE DE LA LOUISIANE sont pris au pair.

JEROME B. VAN HORN,
9sept Rue des Magasins, No 61.

**Indiennes françaises,**

*DE LA*

**Manufacture de Gros, Odier, Roman & Co,**

—A VENDRE—

Au-dessous du prix actuel d'importation,

PAR

*BROTT & DAVIS,*

Au coin des rues Tchoupitoulas et Gravier
27aout—1f

**Aux Fabricants de Cigares.**

*En débarquement du brick T. D. Wagner, et en magasin.*

VINGT CAISSES TABAC SEED LEAF DU CONNECTICUT de différents grades et de vieille récolte, choisi expressément pour ce marché, avec le plus grand soin et sous la surveillance d'un de nos associés. Dix caisses de la même qualité sont attendues incessamment par steamer.

A vendre par MAYER BROS.,
rue Tchoupitoulas, 51, entre les rues Natchez et Poydras
28aout—1m

**Attendu par steamer, sous peu, un lot de Boîtes à cigares,**

telles que BREVAS, CILINDRADOS, CONCHAS et REGALIAS.—Egalement : RUBANS SOIE A CIGARES.

A vendre par MAYER BROS, rue Tchoupitoulas,
28aout—1m No 51, entre les rues Natchez et Poydras

**A VENDRE.**

1000 barils FARINE DE CHOIX, en lots au gré des acheteurs.

A vendre par WARNEKEN & CO,
11aout rue de l'Union, No 41.

**Cigares et cigarettes de la Havane.**

CENT CINQUANTE MILLE cigares de la Havane, marques assorties.
Et 12,000 paquets de cigarettes.
En magasin, à vendre par E. TROISGROS,
57, rue de la Douane,
11sep—6t entre Chartres et Vieille Levée.

**AVIS AUX MARCHANDS.**

**Changement de domicile.**

LES soussignés ayant transféré leur magasin au No 41 rue de Chartres, entre Bienville et Douane, continuent leur même genre d'affaires que par le passé. Recevant par chaque steamer de nouvelles consignations, et ayant toujours un acheteur sur le marché de New York, cela leur permet de vendre à meilleur marché qu'aucune autre maison.

Leur assortiment se compose de DOMESTICS, FANCY & MILLINERY GOODS, tels que—

Cotons blancs et écrus, cotonnades, kersey, jeans, flanelles, molleton, bonteint, indiennes, casimirs, satinets, coutils à matelas en coton et en fil, stripes pour chemises, mouchoirs madras, bas et chaussettes, bobinet et brin fil, à mouchoirs, fil de laine, rubans, garnitures, crêpe, mousseline de laine et autres, chemises en laine et en coton et une infinité d'articles trop longs à énumérer.

Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à venir se convaincre du bon marché avant d'acheter ailleurs.

5 sept—1m C. JAUBERT & CO.

**Graines de 1863.**

Reçu par le navire MARIE FELICITE, du Havre, un assortiment de GRAINES EUROPEENNES, de la récolte de 1863. Ces semences étant les plus fraîches dans le marché, le soussigné espère que le public le favorisera d'une visite.

T. BACHELIER,
21 et 23, rue Ursulines,
11sep—3m entre Chartres et Levée.

**J. LUDOWIG.**

*MARCHAND TAILLEUR,*

A transporté son magasin de la rue Commune, No 112, dans la rue du Canal, No 183, entre [illegible] et Carondelet.
28juillet—3m

## VENTES A L'ENCAN.

**Tout le contenu d'un magasin de meubles—Vente à l'encan pour cause de départ.**

PAR R. T. MONTGOMERY.

Bureau et salle d'encan, rue du Camp, No 87.

IL sera vendu, lundi, 14 du courant, à 10 heures et demie, au coin des rues Villeré et Gasquet :

Tout le stock bien assorti de meubles en bois de rose, en acajou et en noyer.

—EGALEMENT.—

Un piano en bois de rose.

Argenterie plaquée, bijoux et beaucoup d'objets dont l'énumération serait trop longue.

Conditions, comptant. 14 sept

**COTON, COTON.**

**195 balles coton, à l'encan.**

PAR R. T MONTGOMERY, *Encanteur*,
Bureau à l'Armory Hall, rue du Camp. No 87.

IL sera vendu, lundi, 14 du courant, à onze heures, sur la Levée, en face de la rue St Louis—

**195 balles coton**

la plus grande partie en bon état pour être expédiée. Des échantillons classés par des facteurs expérimentés seront exposés à la vente.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.
14 sept

**Coton! Coton!**

PAR W. P. VINCENT, encanteur.

AUJOURD'HUI, lundi 14 courant, à midi, il sera vendu, au No 64, rue Douane—

[A] 9 balles coton dont une mixed,
5 " "
12 " " rebozed,

Les échantillons peuvent être examinés au bureau de l'encanteur.

Conditions—comptant en billets courants de Banques.
14sept

**Goélette Mary Caroline, à l'encan.**

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

Il sera vendu, mercredi, 16 du courant, à 11 heures du matin, à la tête du Vieux Bassin, la goélette Mary Caroline, du port de 30 tonneaux, les gréements et voiles en bon état, ancres, etc, prête pour n'importe quel voyage et convenant particulièrement au commerce du Mexique et des Indes Occidentales. On peut voir l'inventaire à bord.

Conditions—Comptant. 14 sept.

**Meubles. Meubles.**

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 15 du courant, à 10 heures du matin dans la rue St Charles, No 74—Un assortiment complet de meubles de salon, buffets, armoires, bureaux, bois de lit, sofas, chaises, table de milieu, lavabos, en acajou, en noyer et en bois de rose, glaces, tableaux, gravures, faïence, verrerie, &c.

Conditions—comptant. 14 sept

**VENTE HEBDOMADAIRE**

**de vins, eaux de vie, liqueurs, sucres, cafés, thés, savons, drogues, &c.**

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,

Bureau, No 93 rue Vieille Levée.

MARDI, 15 septembre, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu, à l'encan, au magasin No 93, rue Vieille Levée, pour clore diverses consignations, les articles suivants—

56 futailles eau de vie française en [illegible] de pipes des marques suivantes : Ph. Godard, [illegible], Pellerin, Gibos, Barton & Guestier, Florit, &c,
360 caisses vins de Bordeaux, rouges et blancs de divers crus,
37 barriques vin rouge de Cette et de Bordeaux,
70 paniers vin de Champagne Impérial, Moet, Chandon, Demerclé &c, &c.
60 caisses Macère, Porto et Xérès,
16 balles bouchons réguliers, fins—15000 ch,
33 boucauts sucre blanc clarifié,
48 barils sucre blanc en morceaux,
200 caisses savons jaunes et blancs,
40 barils et demi barils "mess pork",
60 paniers huile d'olive de Plagniol.
Absynthe, kirsch, guignolet importé, marasquin, curaçao, thés noir et vert, petit pois, farine, graisse, poivre noir, conserves alimentaires, amandes, &c.
Aussi—Une facture de drogues.

N B.—On pourra se procurer des Catalogues au bureau de l'encanteur. 14sept

**Marchandises sèches, rubans et coutellerie.**

PAR HOFFMAN & MARKS,
J. HOFFMAN, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38.

MERCREDI, 16 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—
Mérinos et mousselines de laine français,
Mérinos français et anglais, noirs et en couleur,
Popelines brochées,
Flanelles, bleue, rouge, grise et blanche
Alpacas noirs et en couleur,
Indiennes françaises et américaines,
Jaconat blanc et [illegible],
Cotons blancs et écrus,
Nansouks fins blancs,
Casimirs français,
Doeskins fins, noirs,
Satinets en couleurs et noirs,
Cotonnades, denims et stripes,
Linseys et Jeans du Kentucky,
Tweeds [illegible],
Toile blanche d'Irlande,
500 douzaines mouchoirs toile blanche,
100 pièces rubans assortis, couleur,
300 lots coutellerie assortie, comprenant un bel assortiment.
13 sept

**AVIS.**

MM. HOFFMAN & MARKS, encanteurs, fermeront leur magasin LUNDI & MARDI, 14 et 15 du courant à cause des jours de fête. Ils le rouvriront MERCREDI, 16 du courant, et feront une grande vente de marchandises sèches.

N. B.—Les personnes qui voudraient voir l'un des associés pour affaires pressées sont priées de s'adresser à la résidence de M. J. Hoffman, au coin des rues Magazine et Euterpe, ou chez M. A. Marks, rue des Remparts, No 71, de midi à 1 heure. 13sept—3f

**Successions de Aloys Striner Sr. et son épouse, No 19,966.**

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu, samedi 26 septembre 1863, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale entre Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 19 août 1863, les propriétés foncières suivantes, appartenant aux susdites successions, savoir :

Un lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 5, de l'îlet renfermé par les rues Montégut, Clouet, Casacalvo et Grands Hommes, d'après un plan fait par E. A. D'Hémécourt, en date du 6 février 1857, annexé à un acte du 21 avril suivant en l'étude de A. Chiapella, alors notaire en cette ville, et mesurant 32 pieds de façade à la rue Montégut sur 118 pieds 3 pouces lignes de profondeur; ensemble une maison basse No 71 et cuisine couvertes en ardoises. La maison ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets. La cuisine ayant deux chambres, grenier et galerie et la cuisine est recouverte d'un beau hangard proprement planchéyé avec [illegible] latrines, &c, &c, divisé en deux locations.

UN AUTRE LOT DE TERRE situé dans le même district, désigné par le No 15, dans l'îlet renfermé par les rues Amour, Craps, Port et St Ferdinand, d'après un plan fait par H. Krilson en date du 7 février 1849 et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire en cette ville, et mesurant 29 pieds 2 pouces de face à la rue d'Amour, sur 100 pieds de profondeur—Ensemble une maison basse—bâtie à la distance de la rue, avec arbres fruitiers sur le devant; la maison est divisée en deux chambres et galerie sur le devant, cuisine double couverte en ardoises, deux citernes, puits, latrines, &c.

Conditions, comptant.

Actes de vente pardevant A Dreyfous, notaire public.
24 aout—3t, [illegible] 26 sept

## J. H. CARTER,

MARCHAND DE GROCERIES EN GROS ET MARCHAND COMMISSIONNAIRE,

**Rue Tchoupitoulas, Nos 8 et 10 et rue Nile-Levée Nos 8 et 10,**

OFFRE A VENDRE LES MARCHANDISES SUIVANTES.

—En magasin et en débarquement—

PORC MESS,
PIG PORK,
BŒUF MESS,
BŒUF FULTON MARKET,
BACON BREAKFAST,
BLATS COTÉS DESOSSÉS ET RIBBID,
EPAULES,
BŒUF FUMÉ,
LANGUES DE BŒUF,
JAMBONS RAWSON,
SAINDOUX—en tierçons, barils et barillets,
BEURRE—en barillets et en fréquins,
FROMAGE,
FARINE—Plant's, T. Harrison, Eclipse,
FARINE DE MAIS,
BISCUITS PILOTE,
HARRICOTS BLANCS,
POIS CONCASSÉS,
ORGE PERLÉE,
MACARONI,
VERMICELLI,
MAQUEREAUX,
MORUE,
SAUMON,
HARRENGS,
CAFE JAVA,
CAFE RIO,
CAFE DE LA HAVANE,
CAFE MOKA,
THE IMPERIAL,
THE GUNPOWDER,
THE YOUNG HYSON,
ENGLISH BREAKFAST,
THE OOLONG
CHANDELLES,
SAVONS, AMIDON,
POUDRE LEVAIN,
MOUTARDE,
BI-CARBE DE SOUDE,
SALERATUS,
CREME DE TARTRE.
DINDE ROTIE,
VOLAILLES ROTIES,
OIES ROTIES,
BŒUF ROTI,
MOUTON ROTI,
BŒUF A LA MODE,
VIANDE DE SAUCISSES.
TOMATES FRAICHES,
ANANAS FRAIS,
PECHES,
LAIT CONDENSÉ, DE BORDEN,
MAQUEREAUX FRAIS,
SAUMONS FRAIS,
HOMARDS FRAIS.

**Vins, eaux de vie, liqueurs.**

TABACS—à chiquer et à fumer,
SUCRES—brut, clarifié, en morceaux et en poudre,
SIROP GOLDEN, MELASSE.

—Egalement, un grand stock de—

CONSERVES, GELEES, CORNICHONS, SAUCE, EPICES, &c, &c.

5 sept—30f

**CHANGE SUR FRANCE,**

**Constamment à vendre par**

J. M. RIMES & Cie,
22aout—3m 17 Carondelet.

**A vendre pour l'exportation,**

(DRAWBACK.)

200 caisses Huile d'olive extra, en bouteilles de 18 onces.

Venant d'être reçues et à vendre par ANT. LANATA,
16 sept—6 9 et 11, rue Jefferson

**Sardines, Café, Essences!**

100 caisses de 100 1/4 boîtes Sardines à Philie.
150 sacs café Rio prime,
[illegible] caisses essence limon et bergamotte, en débarquement des steamships George Cromwell et Columbia.

A vendre par ANT. LANATA,
16 sept—6 9 et 11, rue Jefferson

**Champagne de la Veuve Clicquot Ponsardin.**

20 Caisses CHAMPAGNE de la Veuve Clicquot, en grandes et demi bouteilles.

A vendre par E. C. CASTERDYK,
9 sept—12f rue Tchoupitoulas, No 14.

**Nourrice.**

On demande une bonne NOURRICE. S'adresser au No 161, rue Bourgogne. 3sept—6f

## VENTES A L'ENCAN.

**Meubles, Vaisselle, ustensiles de cuisine, verrerie, &c.**

**Contenu du Commercial Club.**

PAR FRANCIS FERNANDEZ,
R. GUTIERREZ, encanteur.

LUNDI prochain, 14 du courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à l'encan, sans réserve aucune sur les lieux, au coin des rues Toulouse et Chartres, entrée par la rue Toulouse No 34—

Le contenu du Commercial Club consistant en tables, chaises, fauteuils, sideboards, &c. aussi, batterie de cuisine, fourneaux, ferblanterie, vaisselle, verrerie, coutellerie, &c. aussi, tapis, nattes, abatjours, rideaux, miroirs, &c &c.

Conditions—comptant. 11 sept

## VENTES JUDICIAIRES.

J. Ramonhau & Co. vs Louis Bloy ou Blois
Les mêmes vs le même.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Nos 13,886 et 13,884—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le lundi 14 de septembre 1863, à 5 heures P. M. sur le Chemin du Bayou, près le pont, à l'adjudication de

Une grande quantité de FOIN.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM, Shérif
3 sep—12.14 fr de la paroisse d'Orléans.

**P. F. LE BOND vs. SES CREANCIERS.**

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 10,250—En vertu d'un ordre de vente rendu le 27 de mai 1863 et à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le lundi, 14 de septembre 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le 2me District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la FOLLE ENCHERE de Jacques Estoup, lequel ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication à lui faite le 15 d'août dernier, à l'adjudication de

Sept terrains situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos Deux, Six, Sept, Huit, Neuf, Dix et Onze, dans l'îlet borné par les rues Prosper, Solidelle et Emilie et le couvent des Ursulines. Le dit îlet est désigné par le No Vingt-un et ayant les dimensions suivantes, savoir

Les Nos Deux, Six, Sept, Huit, Neuf et Dix, mesurant chacun, trente-un pieds de face à la rue Emilie, sur cent vingt pieds de profondeur, et le No Onze formant l'angle des rues Solidelle et Emilie, mesurant trente-un pieds un pouce une ligne de face à la rue Emilie, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Solidelle.

Les dits terrains ont été acquis par l'insolvable de P. Martin, par acte au rapport de A. Abat, notaire public en cette ville, en date du 5 de mars 1862

Le tout cédé par l'insolvable à ses créanciers

Le plan de la dite propriété est maintenant exposé à la Bourse.

CONDITIONS—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable, à la satisfaction du syndic, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant et en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif, du greffier et les taxes, s'élevant ensemble à la somme de $40 ou environ.

JAS. E. DUNHAM, Shérif
aout—2.5.9.14 de la paroisse d'Orléans

La dame veuve Georges Sutterlin vs Joseph Ignacio Zamora.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,345.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, et conséquemment des parties y intéressées, je procéderai le vendredi, 25 de septembre 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le 2me District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir—

Une certaine portion de terre sise dans le 2ème District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, de la Douane, Dauphine et Bourgogne.

Ladite portion de terre mesure, en pieds américains d'après un plan dressé par J. A. Celles, arpenteur, daté du 20 de juillet 1853, et déposé pour recours au bureau du shérif, vingt-trois pieds six pouces de face à la rue Bienville, sur cent vingt sept pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Lequel plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une belle maison en briques à deux étages, avec attique, couverte en ardoises ayant trois chambres au rez-de-chaussée, trois chambres au premier, balcon sur la rue, deux chambres dans l'attique, une cuisine et une chambre y attenantes, et

La maison porte le No 136.

Ainsi que le tout appert plus amplement d'un acte au rapport de [illegible], notaire public en cette ville, en date du 15 de mars 1845.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligation avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix d'adjudication les frais d'annonces du shérif et du greffier &c., ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville

JAS E. DUNHAM, Shérif de la
8sept—8,14,16,21,25 paroisse d'Orléans

G Dupare vs R. A. Porter & J. W. Allen.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 10,361—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le 16 septembre 1863, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à l'adjudication de—

TOUS LES MEUBLES ET EFFETS contenus dans la maison en briques à trois étages, située rue du Canal, No 156, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication

JAS E. DUNHAM.
7 sept—10,14 16,11 Shérif de la paroisse d'Orléans

Marie Mercier veuve de Joseph Grillot vs Justin Coulon

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,976—En vertu d'un writ de saisie à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI 22 de septembre 1863, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont la description suit, savoir :

1o DEUX TERRAINS contigus situés au faubourg Franklin, dans le troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prosper, d'Espagne, St Avide (ou Claiborne) et l'Avenue Washington, désignés suivant plan particulier annexé à un acte en date du 3 février 1848, au rapport de A. Ducatel, notaire public en cette ville.

Lesdits terrains mesurent, chacun, trente trois pieds de face à la rue Claiborne ou St Avide sur cent vingt deux pieds deux pouces de profondeur.

Le terrain Numéro Un forme l'angle des rues Claiborne et d'Espagne. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, sans exception ni réserve aucune. Lesdites bâtisses et améliorations consistent en une petite maison en bois, ayant deux chambres et deux cabinets, cuisine, écurie, cuve, &c.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la demanderesse par acte au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 21 mars 1861.

2o—Un terrain situé au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Prosper, Mandeville et Claiborne, suivant plan particulier annexé à un acte au rapport de Théodore Seghers, autrefois notaire public en cette ville, en date du 21 juin 1837.

Ledit terrain mesure, mesure américaine, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Marigny, sur quatre-vingt-seize pieds six pouces trois lignes de profondeur, formant l'angle des rues Marigny et Prosper.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une petite maison en bois, ayant deux chambres, deux cabinets, écuries, cuves, etc.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph et d'Adèle Bonnivard, par acte au rapport de O. Drouet, notaire public en cette ville, en date du 9 d'août 1852

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM,
Shérif de la paroisse d'Orléans
21aout—21, 29, sep 5, 14 22

George Ingram vs Robert M. Davis.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14 544—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai SAMEDI, 26 de septembre 1863 à 10 heures et demie A. M., sur les lieux ci-après désignés, à l'adjudication de—

Tous les MEUBLES et EFFETS contenus dans la maison dernièrement occupée par le défendeur, et située sur le Chemin du Bayou près le dépôt du Chemin de Fer de la Ville. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication

JAS. E. DUNHAM,
14 sept—17,21,24 26 Shérif de la Paroisse d'Orléans

M. S. Du Buisson vs. Cook & Brothers. L. Lambert garnishee. P. Walsh, caution.

COUR du Troisième Juge de Paix—No 5,176—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a adressé l'Hon. E. Meunier, Troisième Juge de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'encan, lundi, 28 septembre 1863, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal, la propriété ci après décrite, savoir

Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, avec les droits, voies, servitudes, &c—situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Martin, Clio et Erato. Le dit terrain a 32 pieds de face à la rue Martin, sur une profondeur et façade, sur la rue Clio, de 100 pieds, formant l'encoignure des dites deux rues et désigné par le No 9, sur un certain croquis dressé par Heddin & Schlarbaum, voyer, en date du 23 mai 1854, annexé au dit acte—lequel morceau de terre est formé du terrain No 9, d'après un plan dressé par Augustin S. Phelps, voyer et ingénieur, en date du 5 février 1846, et déposé à l'étude de R. J. Ker, notaire en cette ville. Saisi dans le susdit procès. Conditions — Comptant, au moment de l'adjudication.

JOS. G. BAUM,
29aout—14 28sep Constable.

## AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Clémence Demaillière.—No 19,915.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.— Attendu que Pierre Auguste Pignatel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administrateur à la succession de feue Clémence Demaillière, décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, A. MOREL,
9sept—9 14,19 Député greffier

**PITRE A SACS.**

40 balles PITRE EXTRA EPAIS.

A vendre par WM J. REID,
10sep—6t rue des Magasins, No 33.

**DEMANDE DE PLACE.**

UNE demoiselle désire enseigner l'anglais et donner des leçons de piano dans une famille française. Elle n'attache pas d'importance au salaire et donnera les meilleures recommandations. S'adresser à EMMA SOLTAN, Bureau de Poste. 6 sept—7f

**Board des Assesseurs de la ville.**

SALLE No 15—HÔTEL DE VILLE.

**Avis aux Contribuables.**

LE Board d'Assesseurs de la ville de la Nlle-Orléans ayant achevé ses tableaux d'assessment pour l'année 1863, et des copies ayant été remises au secrétaire du Board, dans la salle No 15 de l'Hôtel de Ville, elles peuvent être examinées par les habitants de la dite ville de la Nlle-Orléans et par les propriétaires de la dite ville, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, tous les jours, excepté les dimanches, pendant trente jours, à partir du 15 courant.

Le Board d'Assesseurs donne également avis qu'il se réunira, à son bureau au No 15 de l'Hôtel de Ville, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, le 21, le 22, le 23 le 24 et le 25 septembre, pour revoir ses assessments [illegible].

JOHN M C. BRADY.
15aout—30 Secrét. P. T du Board d'Assesseurs

**BUREAU DU QUARTIER-MAITRE EN CHEF DU DEPARTEMENT DU GOLFE.**

Nlle-Orléans, 12 août 1863.

IL sera reçu, en tout temps, et il en sera considéré avec soin, des propositions pour livrer, à un point quelconque, sur le fleuve Mississippi, au-dessous de Natchez, du bois vert ou du bois sec, en quantités quelconques, pour l'usage des steamers du gouvernement. Il sera permis aux parties contractantes de vendre aux particuliers.

Les Etats Unis ne seront responsables du bois qu'une fois compté et cordé. Les chantiers de bois seront au risque des propriétaires. [illegible]

S. B. HOLABIRD,
[illegible]aout—30f Colonel et Quartier-maître en chef